

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai, le Conseil Municipal de la commune de LABERGEMENT SAINTE MARIE s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ludovic MIROUDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 9

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Christiane FERRE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Monsieur Mickaël MARGUIER, Madame Pascale FOULLE, Monsieur Régis ROBBE, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Daniel PASQUIER, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE,

Absents excusés :

Madame Sophie LAMBERT donne procuration à Monsieur Patrick THOMET  
Monsieur Romuald BASKA donne procuration à Madame Marie-Hélène TRIMAILLE

Madame Bernadette ROYET donne procuration à Monsieur Bruno SERENA

Absents :

Monsieur Philippe TOURNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation en date du 02/05/2025

**Ordre du jour :**

- 01° – Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars et du 10 avril 2025
- 02° – Décisions du Maire
- 03° – Transfert de la compétence « eau » à la CCLMHD
- 04° – Création d'un budget annexe « Chaufferie bois »
- 05° – Rénovation du beffroi de l'église Sainte Théodule
- 06° – Réalisation de travées supplémentaires aux ateliers communaux
- 07° – Demande de subvention
- 08° – Consultation triennale pour travaux forestiers
- 09° – Tarifs 2026
- 10° – Questions et informations diverses

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Angélique CHOUFFE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2025**

Monsieur le Maire soumet au vote des présents et représentés, le Procès-Verbal du 18 mars 2025.

**Le Conseil Municipal** adopte le PV de la séance du 18 mars 2025 par

POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025**

Monsieur le Maire soumet au vote des présents et représentés, le Procès-Verbal du 10 avril 2025.

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

**Le Conseil Municipal** adopte le PV de la séance du 18 mars 2025 par  
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

**RENDU D'ACTES**

**Décisions du Maire** : en vertu de ses délégations

- DDM 2/2025 : Conclusion du bail de location de terres avec l'association communale de chasse agréée du 15 avril 2025 au 14 avril 2034. Montant du loyer annuel 160.37 € indexé sur l'indice des fermages. Mise à disposition de la cabane de chasse « Capdel » avec travaux et entretien à la charge du preneur.  
Monsieur Daniel Pasquier précise que l'entretien des lignes est à la charge de l'association et permet à la commune d'économiser plus de 1000€ par an sur les frais payés à l'ONF
- DDM 3/2025 : Commande des 2 jeux KOMPAN pour la rue du Fuverat : 3 475.50 € HT soit 4 170.48 € TTC

**DÉLIBÉRATIONS**

Monsieur le Maire ouvre la séance :

Madame Marie-Hélène Trimaille et Monsieur Daniel Pasquier demandent à ce que l'état des droits de préemption urbain leurs soient communiqué.

19 h 20 : Arrivée de Monsieur Mickaël MARGUIER

**Transfert de la compétence Eau à la CCLMHD**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du dernier Conseil Communautaire, celui-ci a voté le transfert de la compétence eau à la CCLMHD.

Madame Marie-Hélène TRIMAILLE regrette que, lors de Conseil Communautaire, monsieur le Maire ait voté (avec 2 voix) pour la prise de compétence et n'a pas respecté l'avis du Conseil qui avait manifesté son opposition.

Le Conseil regrette cette décision et aurait souhaité que cette compétence soit scindée en deux sous-compétences : production et distribution.

Son souhait est de garder la distribution afin de conserver la gestion de son réseau communal. Il aurait dans ce cas transféré la « production » à la CCLMHD.

**Délibération N° 2025-05-01**

**PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE PAR LA CCLMHD**

**VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité dans l'action publique

**VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, et proximité (12.2019)

**VU** la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5214-16 relatifs aux compétences des communautés de communes et l'article L 5211-17 relatif aux modifications statutaires,

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

**VU** l'arrêté préfectoral n°25-2021-06-16-00005 du 16 Juin 2021 approuvant la dernière version des statuts de la communauté de communes de Lacs et Montagnes du Haut Doubs

**VU** les statuts de la CCLMHD annexés à l'arrêté préfectoral,

**CONSIDERANT** que si le transfert de la compétence eau potable est facultatif

**CONSIDERANT** les enjeux communs de gestion de la ressource et d'exploitation du service eau potable,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Hauts Doubs pour y intégrer la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**CONSIDERANT** qu'à compter de la notification de la présente délibération au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

**CONSIDERANT** que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté, à savoir soit l'accord des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, soit l'accord de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population

**VU** le projet des statuts modifiés annexés à la présente délibération,

**OUI l'exposé de Monsieur le Maire**

**Le Conseil Municipal**, et après en avoir délibéré

**DECIDE :**

- **DE NE PAS TRANSFERER**, à compter du 01.01.2026, la totalité de la compétence « Eau Potable » exercée par la commune à la CC de Lacs et Montagnes du Haut Doubs

**Résultat du vote : 5 « pour » le transfert - 9 « contre » le transfert**

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée sur papier le

---

**Création d'un budget « Chaufferie bois »**

Afin de pouvoir avancer sur le projet de chaufferie bois et solliciter les subventions prévisionnelles il convient de créer un budget annexe « chaufferie bois ». Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cette proposition.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de la police d'abonnement afin de pouvoir bénéficier des CEE (certificats d'économie d'énergie).

**Délibération n° 2025-05-02 :**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir débattu,

- **DECIDE** la création d'un budget annexe chaufferie bois

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la police d'abonnement et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : 14 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : Publiée sur papier le
---

Monsieur le Maire indique que le système de chauffage de l'école fera l'objet de petites réparations en attendant le raccordement à la future chaufferie bois. Les travaux seront réalisés par l'entreprise THIONNET chauffage en concertation avec le thermicien de B2EC qui réalise l'étude de faisabilité.

---

**Rénovation du beffroi de l'église Saint Théodule**

Le retour de l'architecte maître d'oeuvre sur ce dossier ainsi que le devis de l'entreprise FROTEY pour une rénovation du beffroi ont été joints à la synthèse.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des représentants de la Fondation du Patrimoine qui indique que les travaux de rénovation seront intégralement pris en charge par les dons.

Sur le don de 20 000 euros effectué en mai 2024 par le mécène, la somme de 18 800€ une fois faite la déduction des 6 % de frais de service sera reversée à la commune.

Pour les autres dons mobilisés auprès des donateurs le montant à reverser à la commune est de 9 343,60 €.

En mai prochain un nouveau don du mécène d'un montant de 31705 €, viendra abonder la collecte de 29 802 € pour arriver au montant total financé de 48 602 € .

Le Conseil remercie les donateurs.

---

**Délibération n° 2025-05-04 :**

**Réalisation de travées aux ateliers communaux.**

Deux offres ont été reçues en mairie :

L'entreprise ROTA pour un montant de 87 214.80 € TTC et THIONNET SARL pour un montant de 83 206.86 € TTC.

**OUI l'exposé de Monsieur le Maire**

**Le Conseil Municipal**, et après en avoir délibéré

- **DECIDE**, de retenir la proposition de l'entreprise THIONNET SARL pour un montant de 69 339.05 € HT soit 83 206.86 TTC ;
- **AURORISE** ,Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette délibération

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Résultat du vote : 14 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : Publiée sur papier le
---

**Demande de subvention :**

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers des 2 Lacs a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention de 150 € pour l'année 2025.

Monsieur Régis ROBBE indique qu'il est contre l'octroi d'une subvention à cette association au motif que celle-ci n'en a pas besoin. Il précise que les adhérents bénéficient de nombreux cadeaux, de nombreux repas et autres sorties organisées avec les fonds de l'association.

Monsieur Bruno SERENA demande si un bilan financier a été fourni, car il était question de financer les associations qui en ont besoin.

Toutes les associations désirant bénéficier d'une subvention ont l'obligation de fournir leur bilan financier.

Le Conseil décide de solliciter l'association afin que celle-ci fournisse un bilan financier.

**Délibération n° 2025-05-05 :**

**Travaux forestiers dans les forêts de l'unité territoriale de Labergement Sainte Marie : Consultation triennale**

Une consultation d'entreprises pour les travaux forestiers a été réalisée par l'ONF -UT de Labergement Ste Marie.

La remise des offres était fixée pour le 11 avril 2025 à 18h

5 lots étaient mis en consultation, 3900 m<sup>3</sup> annuels mis en marché.

6 entreprises ont répondu.

L'entreprise MICHAUD Mathieu est la mieux disante

Monsieur Patrick THOMET tient à remercier l'entreprise Baud qui a effectué de façon remarquable ces travaux durant de nombreuses années.

**Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré**

- **DECIDE**, de retenir l'entreprise MICHAUD Mathieu pour un montant de 16 € HT/m<sup>3</sup> dont prix d'abattage -façonnage 10 € HT /m<sup>3</sup> et débardage 6 € HT/m<sup>3</sup>.
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette délibération

Résultat du vote : 14 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : Publiée sur papier le
---

**Tarifs 2026.**

**Délibération n° 2025-05-06**

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

**Tarifs de location de salles 2026**

Le Conseil Municipal décide les tarifs suivants pour la période du 01-01 au 31-12-2026

			Vallières + hall + ménage Hors charges	Pompes - (repas max 30 pers)	Musique - Pompes (3h réunion max 50 pers ) ch comprises	Cuisine Vallières	Vallières Couverts (x50)
Extérieur CCLMHD	1 jour	PARTICULIER- ENTREPRISE	550	150	50	70	50
		ASSOCIATIONS	300	150	50	50	35
	Week- end ( vendredi au lundi)	PARTICULIER- ENTREPRISE	980	230		130	50
		ASSOCIATIONS	520	230		70	35
CCLMHD	1 jour	PARTICULIER- ENTREPRISE	460	150	50	70	50
		ASSOCIATIONS	250	90	30	50	35
	Week- end ( vendredi au lundi)	PARTICULIER- ENTREPRISE	800	230		130	50
		ASSOCIATIONS	470	150		70	35
Abergeurs	1 jour	PARTICULIER- ENTREPRISE	440	120	50	50	35
		ASSOCIATIONS	220	60	Offert	50	35
	Week- end ( vendredi au lundi)	PARTICULIER- ENTREPRISE	780	200		130	50
		ASSOCIATIONS	440	120		70	35
Activités		Tarif horaire	Tarif journalier +/- 5h		Tarif mensuel +/- 25 h		
Lucratives		10 €	30 €		120 €		

- 1 location annuelle gratuite pour les associations dont le siège social est établi sur la commune de Labergement Sainte Marie

- 8 gratuités pour la CCLMHD (1 gratuité = 2 jours consécutifs et ½ gratuité = 1 jour).

Résultat du vote : 14 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée sur papier le

**Délibération n° 2025-05-07:**

**TARIFS CIMETIERE 2026.**

- Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la période du 01-01 au 31-12-2026

Inhumation	Ouverture / fermeture caveaux	30 €
	Fossoyage terre	80 €
	Inhumation	50 €
	Pose / dépose plaque columbarium	20 €
Salle	Location salle pour décès	50 €

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

<u>Concessions Columbarium</u>	15 ans	305 €
	30 ans	610 €
<u>Concessions Tombes</u>		<u>30 ans</u>
	Enfants	25 €
	Adultes	50 €
<u>Concessions caveaux</u>	30 ans	70 €
	50 ans	140 €
<u>Concessions Cavurnes</u>	15 ans	400 €
	30 ans	800 €
	50 ans	1 200 €

Résultat du vote : 14 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :  
Publiée sur papier le

**Délibération n° 2025-05-08 :**  
**TARIFS DIVERS 2026.**

- Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la période du 01-01 au 31-12-2026

	Tarif journalier	Tarif 14 juillet
Boutiques	15	30
Scooter (auto tampon)	25	60
Manèges	15	30
Commerces ambulants	25	
Cirque	50	
Commerce ambulant ½ journée	10	
Indemnités de gardiennage église		503.42 €
Sapins de Noël		10 €
Déneigement (Mise à disposition matériel et agent)		2 € / minute Toute minute commencée est due
Intervention agent communal à la charge de l'usager		30 € l'heure
Camions pizzas – commerces vente restauration		60 € / mois
Location barrières		1 € / l'unité
Borne campings cars		2 €
Location Tables, bancs de brasserie		1 € l'unité

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

<b>Location WC chimique Mobile</b>	<b>50 € /Jour</b>
------------------------------------	-------------------

Résultat du vote : 14 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée sur papier le

**Délibération n° 2025-05-08 :**

**Renouvellement location aire de camping-car.**

Monsieur Loïc BRUEZ, gérant du camping du Lac, a sollicité la reconduction de location de l'aire de camping-car au titre de l'année 2025 pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.

**Le Conseil Municipal**, l'exposé du Maire entendu et après en avoir débattu, décide ;

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer un avenant pour la période courant du 01/06/2025 au 15 septembre 2025 au tarif de 200 € par mois.

Résultat du vote : 14 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le :

Publiée sur papier le

---

**– Questions et informations diverses.**

- Le chemin piétonnier devant la fromagerie le long de la RD 9 a été goudronné en partie. Les parties restantes seront terminées dans le courant du mois de mai.
- Demande d'emplacement Food truck : Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'emplacement à l'effet d'y installer un food truck spécialisé dans la fabrication et la vente de « frites du Nord ». Une proposition sera faite pour occuper l'emplacement destiné à cet usage aux jours libres restants dans la semaine.
- Camion de réparation de vélos : Madame Marie-Hélène Trimaille demande si une redevance d'occupation temporaire du domaine public est perçue pour le camion de réparation de vélos qui stationne sur la place du village. Une proposition à 10 € par jour sera faite à l'occupant.
- Une demande d'établissement d'une servitude de passage sur le domaine public a été faite pour le 27b Grande Rue. Le Conseil propose de vérifier le tracé des réseaux avant de se prononcer.
- Pose d'un climatiseur au 10 avenue de la Gare : L'occupante de l'institut de beauté « instant relax » sollicite la commune pour installer un climatiseur à l'arrière du bâtiment. Cette question sera débattue lors de l'assemblée générale annuelle de la copropriété. Le conseil émet un avis défavorable à cette installation par 6 voix « contre » Mesdames Pascale Foulle, Bernadette Royet et Marie-Hélène Trimaille- Messieurs Bruno

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Serena – Régis Robbe et Romuald Baska. 4 « abstention » Mesdames Sophie Lambert et Christiane Ferré – Messieurs Daniel Pasquier et Patrick Thomet.

- Feux du 14 juillet : Le tir des feux d'artifices aura lieu le 12 juillet 2025. Le Conseil manifeste son mécontentement car il n'a pas été informé de cette décision en amont. Un courrier sera adressé à l'association Animation.
- Lundi 19 mai 2025, une rencontre avec les riverains de la rue de Mouthe est programmée afin d'évoquer les problèmes de sécurité.
- Fiche financière et fiscale 2024 :  
La commune de Labergement Sainte Marie dispose d'une CAF (Capacité d'Auto Financement) nette qui s'élève à 172 840 €. Son endettement au 31/12/2024 est de 1 594 903 €. Il faut 5.65 années de CAF pour rembourser l'endettement.
- Anniversaire de Mme Chavanne : 90 ans le dimanche 25 mai 2025.
- Prochaine séance : Le 12 juin ou le 10 juillet 2025 à 19 h
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

La secrétaire de séance

Angélique CHOUFFE



Le Maire

Ludovic MIROUDOT



**DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 MAI 2025, à dix-neuf heures, à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

2025-05-01	PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE PAR LA CCLMHD
2025-05-02	CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE BOIS »
2025-05-03	REALISATION DE TRAVEES AUX ATELIERS COMMUNAUX.
2025-05-04	TRAVAUX FORESTIERS DANS LES FORETS DE L'UNITE TERRITORIALE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE : CONSULTATION TRIENNALE
2025-05-05	TARIFS DE LOCATION DE SALLES 2026
2025-05-06	TARIFS CIMETIERE 2026
2025-05-07	TARIFS DIVERS 2026.

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de mairie.  
Liste affichée LE 22 MAI 2025

Le Maire  
Ludovic MIROUDOT.

